

COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°07

Réunion des : À :	Mardi 07 novembre 2023 18h30
Présidence :	M. Karim ABED
Présents	MME Annabelle RINAUDO, MM. Florian BREVET, Jérôme CASCALES, Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN, Hicham HAJJANI, Vincent PACE, Fabrice POREE, Denis SOTO
Excusé(s):	MM. Claude COLOMBO, Choukry GHZAL, Nicolas PEZZOLI et Claude TELLENE.
Assiste(nt) à la séance :	MM. Maxime APRUZZESE, Cyril BOUREAU, C.T.R.A

MODALITES DE RECOURS

- 1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :
- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

INFORMATIONS

Stage JAL de fin octobre

M. Maxime APRUZZESE prend la parole pour faire le bilan du stage JAL (19-23 ans) qui s'est tenu les 31 octobre et 1^{er} novembre dernier. Ce stage était composé de 12 participants, sur les 28 arbitres convoqués.

Au niveau des points positifs relevés par les participants, il est notamment évoqué l'approche athlétique, la composition restreinte du groupe qui a permis de mieux accompagner les stagiaires et la qualité des ateliers et des interventions.

Les pistes d'améliorations pour les prochains stages concernent principalement l'approfondissement de la méthodologie des questionnaires, une durée de stage un peu plus longue, ainsi qu'un nombre d'intervenants plus élevés.

Concernant ce dernier point, il est notamment évoqué la piste d'inviter des arbitres d'Elite régionale afin de ne pas toujours solliciter les bénévoles de la C.R.de l'Arbitrage.

Bilan des tests plateforme d'octobre

M. Maxime APRUZZESE indique que 7 arbitres n'ont pas réalisé les tests plateforme pour le mois d'octobre. Ce chiffre est en très nette baisse par rapport à septembre dernier, où 28 arbitres n'avaient pas répondus dans les délais impartis.

Cependant, la C.R.de l'Arbitrage rappelle que ces tests sont pris en compte pour établir le classement de fin de saison et qu'ils ne sont donc pas à négliger.

Bilan recrutement et fidélisation

M. Cyril BOUREAU prend la parole pour évoquer le recrutement de nouveaux arbitres sur la saison 2022-2023, ainsi que la fidélisation. Au cours de la saison passée, 98 nouveaux arbitres ont été formés via les F.I.A, sur un total de 8 sessions de formations.

Au niveau de la Ligue Méditerranée de Football, le taux de renouvellement des arbitres de la saison 2022-2023 à 2023-2024 est de 89,7%. Ce taux est le plus élevé parmi toutes les Ligues de France. Des disparités existent encore parmi les Districts. M. Cyril BOUREAU et les C.D.A travaillent main dans la main afin de continuer à faire progresser ce chiffre et la fidélisation des arbitres.

Rassemblement observateurs du 3 décembre

Les observateurs de la Ligue sont conviés à un rassemblement le dimanche 3 décembre 2023 au siège de la Ligue. Les principaux thèmes abordés lors de la matinée seront la rédaction des rapports, la politique de détection et de suivi des J.A.L, ainsi que les examens pratiques 2024. Les observateurs se déplaceront également sur un match à proximité afin de pouvoir mettre en pratique les éléments vus lors de la matinée.

Correspondances d'arbitres

La C.R. de l'Arbitrage a bien pris des notes des remerciements de M. Cédric LANTA et M. Abdelkarim BOUZALMAT concernant leurs désignations pour le 6ème tour de Coupe de France.

DECISIONS

Stage J.A.L - Valorisation des présents

Pour donner suite à la présence relativement faible au stage J.A.L de fin octobre (moins de 50% des convoqués), plusieurs éléments de valorisation des présents ont été validés :

Priorité sur les désignations des matchs de Coupes Méditerranée.

Proposition de participation, avec un observateur, à un match de N2-N3.

10 pts supplémentaires sur la note théorique de la formation continue sur la saison en cours

Une communication aux clubs de rattachement des arbitres absents sera également envoyée afin de leur rappeler l'importance de ces stages.

Demande d'obtention de la carte d'Arbitre Honoraire

La C.R. de l'Arbitrage donne son accord à la suite de la demande de Mme Stéphanie CHAZAL, ancienne arbitre central, dans le cadre de l'honorariat et transmet cette décision au Comité de Direction de la Ligue pour nomination.

Derniers tests physiques

Les derniers rattrapages des tests physiques pour la saison 2023-2024 auront le 6 janvier 2024.

Président Karim ABED Secrétaire Florian BREVET